

<http://enseignants.se-uns.org/Reseaux-informatiques-oui-c-est-une-vraie-mission>



# Réseaux informatiques : oui, c'est une vraie mission !

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : vendredi 16 janvier 2015

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La réforme du statut des enseignants du second degré va entrer en vigueur à la rentrée prochaine.

Elle modifie les modalités d'attribution des décharges et indemnités dont celles liées à la fonction de responsable/administrateur des réseaux informatiques.

**Les nouveaux textes prévoient que les « missions particulières »** peuvent donner lieu :

- soit à une indemnité dans le cadre de la nouvelle « indemnité pour mission particulière »
- soit à un allègement de service prévu par l'article 3 du décret 2014-940 du 23 août 2014.

**Pour le SE-Unsa, la mission d'administrateur réseau est une mission lourde**, sérieuse, qui demande du temps. Elle doit donc donner lieu à des allègements de service dès que la situation le justifie.

**Le SE-Unsa a soulevé la question dès le CTM du 27 mars 2014.** Lors de la séance, le syndicat a déposé un amendement au décret pour ajouter que :

***« Les enseignants responsables d'un réseau informatique d'établissement bénéficient d'un allègement de service fixé par le recteur en fonction de l'importance du réseau ».***

Cet amendement avait reçu 11 voix « Pour » (Unsa, FSU) et 4 abstentions (CFDT, CGT, FO, Sud). Le ministère n'a pas retenu l'amendement mais s'était engagé à ce que la question soit traitée dans une circulaire.

Aujourd'hui, le SE-Unsa revendique :

- que la mission de responsable de réseau informatique soit officiellement reconnue
- qu'elle donne lieu automatiquement à une décharge lorsque l'établissement le demande
- qu'elle soit indemnisée sur une enveloppe académique spécifique, distincte des autres missions de l'établissement.